

AUTORISATION PARENTALE

Nous, soussignés,

..... (Nom/Prénom),

..... (Nom/Prénom), titulaire(s) de l'autorité parentale sur l'enfant

mineur

..... (Nom/Prénom) (ci-après « l'Enfant »),

autorisons, avec son accord, que l'Enfant ci-dessus désigné, âgé de ans et résidant

.....
participe au jeu concours « **TREMPLIN MUSICAL RUN** » (ci-après le « Tremplin ») organisé par la Société anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion (SHLMR), société anonyme au capital de 6 624 049 euros, immatriculée au RCS de Saint-Denis de la Réunion TGI 310 895 172 sous le numéro N° de Gestion 71 B 15, dont le siège social est situé au Ruisseau "A" – 31 rue Léon Dierx B.P 20700 - 97400 Saint-Denis (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), représentée par Gilles Tardy, Directeur Général.

Nous autorisons l'Enfant à participer au Tremplin dont nous reconnaissons et acceptons - dans toutes ses dispositions - le règlement (ci-après « le Règlement ») accessible en ligne sur www.tremplinmusical.re, déposé à l'Office d'Huissiers SCP ENEE-THIANCOURT, Local 2, 3 Chemin des Ecoliers, 97490 Sainte-Clotilde et adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite par courrier directement auprès de la Société Organisatrice (remboursement du timbre au tarif en vigueur sur simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice, accompagné d'un RIB). et de ses éventuels avenants ainsi que le principe même du Tremplin.

Nous reconnaissons et acceptons que, dans le cadre du Tremplin, le Projet de l'Enfant (ci-après le « Projet », composé d'une Vidéo et d'une Composition Musicale, ainsi que ces éléments sont définis à l'article 2 du Règlement) puisse être utilisé et diffusé par la Société Organisatrice dans les conditions définies par le Règlement.

Nous autorisons expressément la Société Organisatrice (et/ou ses cessionnaires et ayants droits), à titre non exclusif, à fixer, reproduire et communiquer au public la Vidéo et la Composition Musicale (ensemble ou séparément), en intégralité ou par extraits, et notamment mais non limitativement la mélodie, les paroles, les extraits et photogrammes tirés de la Vidéo, tout visuel dans lequel apparaît l'Enfant, l'interprétation de l'Enfant, ainsi que les attributs de la personnalité de l'Enfant ayant participé à la Vidéo et la Composition Musicale, pour les besoins de l'organisation, de l'exploitation, de la diffusion et/ou de la promotion du Tremplin.

Plus particulièrement, nous autorisons la Société Organisatrice à représenter et exploiter en tout ou partie, la Vidéo et la Composition Musicale à laquelle a participé l'Enfant :

- sur le réseau Internet et notamment sur tous sites (de la société Organisatrice ou de toute autre tiers), toutes chaînes Web ou MCN (de la société Organisatrice ou de toute autre tiers), tous réseaux sociaux, etc. via un fournisseur d'accès ou par service de contournement (OTT), de sorte à permettre le visionnage linéaire ou non linéaire de la Vidéo sans possibilité d'altération par le Visiteur de la continuité originale et du contenu de la Composition Musicale ;
- par tout procédé de télédiffusion ou de radiodiffusion
- par voie de presse (presse écrite, audiovisuelle, radio, Internet) et tous rédactionnels qui pourraient en découler, relations publiques, communiqués de presse
- par voie de campagne(s) d'affichage,
- sur tous supports graphiques tels que l'édition de rapports d'activité, brochures et autres documents destinés à la communication interne et à l'information professionnelle,
- pour toute communication interne de la Société Organisatrice, de ses partenaires, parents, filiales et ayants-droit (communication auprès des salariés, du réseau de vente et des actionnaires, réseaux Internet et Intranet, salons professionnels, presse professionnelle, conférences, séminaires etc.).

Cette autorisation est accordée pour le territoire de la France Métropolitaine et dans les DROM (Corse incluse), pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la mise en ligne de la Vidéo sur le Site, sur tous médias et par tous moyens de communication connus ou inconnus à ce jour.

Nous consentons à la présente autorisation à la Société Organisatrice à titre gracieux. Nous n'entendons donc réclamer aucune rémunération et/ou remboursement de frais et/ou dédommagement de quelque nature et à quelque titre que ce soit du fait du Projet et de l'exploitation de celui-ci par la Société Organisatrice (et/ou ses cessionnaires et ayants droits). Nous garantissons à la Société Organisatrice la jouissance paisible de l'ensemble des autorisations consenties ci-dessus.

Nous sommes informés que la Société Organisatrice collecte et traite les informations personnelles qui nous concernent et qui concernent l'Enfant à des fins d'exploitation du Projet, conformément aux conditions exposées dans la Politique de Traitement des Données Personnelles qui fait partie intégrante du Règlement du Tremplin et qui est accessible sur le site du Tremplin : www.tremplinmusical.re

Fait en un exemplaire, le à

LU ET APPROUVE - BON POUR ACCORD

Signature des titulaires de l'autorité parentale